VILLE DE MELESSE

le Melessien

édité par la Municipalité de Melesse

Bulletin d'information de la ville de Melesse N°24 I Mars 2015

Résidence des Acacias

Une nouvelle page à écrire ensemble

Rappel des règles de circulation page 3

Le Vent des Forges page 12

25ème anniversaire du Jumelage Melesse Enguera page 14

Sommaire

- Rappel des règles de circulation dans le bourg 3
- Ehop covoiturons-nous ! 3
- La nouvelle tarification 4
- ALSH les jeunes pousses 4
- On garde le rythme ! 4
- Néotoa 5
- Habitation Familiale 5
- Compte-rendu du Conseil Municipal 6-7
- Du nouveau dans les services municipaux 8
- L'eau vous consulte, donnez votre avis ! 8
- Ecole maternelle publique 9
- Ecole élémentaire publique 9
- Ecoles privées 10
- La médiathèque vous offre de nouveaux services ! 11
- Le Vent des Forges 12-13
- 25ème anniversaire du Jumelage Melesse Enguera 14
- Festnoz pour Joachim 15
- Critique littéraire 15
- Gymnastique Volontaire - Marche Nordique 16
- AVF Melesse 16
- Agenda 18
- Etat civil 18
- La halte-garderie parentale la Farandole 19
- Retour en images 20

Bulletin municipal de Melesse 35520, édité par la Municipalité de Melesse
Directeur de publication : M. le Maire Conception/réalisation : IMAGIC
www.imagic.fr - Photos : Ville de Melesse, IMAGIC, Didier Loiseau.
Imprimé sur papier recyclé.

Édito

Marqué par la violence des événements le début de cette année a été dramatique, et nous a tous blessé, tant à titre individuel qu'à titre collectif. Malgré cela, il nous appartient de rester optimistes et vigilants pour ensemble faire vivre la démocratie au service de tous.

Dans ce numéro de début d'année de votre bulletin municipal vous trouverez, outre vos informations habituelles, une annonce importante : celle de la déconstruction-reconstruction des logements de la rue des Acacias. C'est l'analyse de l'état technique des immeubles qui a conduit le bailleur Néotoa et la municipalité, à engager ce projet important pour les habitants et la commune : déconstruire et reconstruire la Résidence des Acacias. Nous veillerons à ce que toutes les conditions soient réunies pour permettre d'accompagner et faciliter le relogement des familles.

Une page se tourne et une nouvelle page va s'écrire.

Un projet d'habitat locatif social participatif va être conduit sur ce site. Nous avons souhaité cette démarche. Néotoa y a répondu favorablement. Et c'est ensemble que la municipalité et Néotoa conduiront cette démarche innovante. Ce sera l'occasion pour les participants, qui n'auraient pas la possibilité de définir leur projet de construction individuelle, de contribuer par cette démarche à définir ensemble un nouvel espace de vie en locatif social, à la fois dans la conception des logements et aussi des espaces communs intérieurs et extérieurs au sein de ce quartier. Nous y reviendrons régulièrement pour vous tenir informés de l'avancement de ce projet.

Par ailleurs, un autre chantier important s'ouvre. **L'étude de l'extension du centre bourg et d'implantation des équipements publics** nécessaires sera menée sur cette année 2015, avec l'aide d'un cabinet d'études. Nous tenons à vous associer et vous tenir informés de ce projet important pour tous.

La création de la ZAC du Feuil sera validée sans tarder maintenant après les compléments d'études nécessaires et le prolongement de concertation souhaité. A suivre, l'étude de réalisation sera engagée pour définir précisément l'organisation et le contenu de l'urbanisation de ce secteur de la commune.

Une année 2015 chargée, qui doit nous permettre ensemble de donner les perspectives du développement de la commune pour les prochaines années, en tant que pôle structurant de bassin de vie du Pays de Rennes.

Très bonne lecture à toutes et tous.
Claude JAOUEN et son équipe.

Rappel des règles de circulation
dans le centre bourg de Melesse

Les piétons et les vélos sont prioritaires

La voie de desserte au nord l'église permettant l'accès au parking et aux commerces ainsi que la partie sud de la rue de la Janaie sont **une zone à 20km/h.** Cela signifie que les piétons sont prioritaires sur cette zone bien que les voitures soient autorisées à y circuler.

Cette zone appelée "zone de rencontre", donne la priorité aux piétons qui n'ont pas l'obligation de circuler sur les trottoirs.

Le double sens cyclable devient la norme et non plus l'exception.

Par ailleurs, autour de l'église, la vitesse est limitée à **30km/h.** Outre cette obligation concernant la vitesse, cette zone donne la priorité aux piétons dès lors qu'ils sont engagés sur la route.

Priorité à droite dans le centre bourg

Afin de réduire la vitesse dans le centre-bourg et donc de permettre aux piétons de réinvestir la place, un carrefour avec îlot central a été créé. Lorsque l'on est engagé dans ce carrefour on doit laisser passer les véhicules arrivant sur la droite.

Il en est de même pour les autres carrefours de la place de l'église où la priorité à droite est la règle.

éhop covoiturons-nous ! Domicile Travail animé par COVOITURAGE+

Covoiturage+ est une association a but non lucratif, présente sur le territoire depuis 2002, soutenue par les entreprises et les collectivités bretonnes.

Elle a pour mission de promouvoir le covoiturage sur le département, se placer comme lien entre usagers et collectivités pour l'amélioration et l'organisation des actions en faveur du développement du covoiturage.

Ehop organise et anime le service de covoiturage auprès des usagers. C'est un service de transport spécialiste du domicile-travail.

• Accessible • Pratique • Responsable

Contactez-nous au 02 99 35 10 77
www.ehop-covoiturage.fr

Vous avez une voiture ?
Vous pouvez rendre service !

La voiture n'a cessé de prendre une place de plus en plus importante dans nos vies au point de cumuler plusieurs véhicules par foyer.

Se déplacer au quotidien ne devrait pas être un problème. **Cependant, 1 personne sur 2 en recherche d'emploi a déjà refusé un poste par manque de moyen de transport.**

Comment est-ce possible en 2015 ?

Quelles solutions existent et pouvons-nous encore en inventer ?

Un projet innovant voit le jour en Ille-et-Vilaine : Ehop Solidaires.

éhop solidaires !

La nouvelle tarification

Une politique volontariste d'action sociale et de solidarité.

En prenant en charge une grande partie du prix de revient des différents services (restauration, garderie et accueil de loisirs) la ville de Melesse facilite l'accès de ces services aux familles de notre commune.

L'abondement municipal représente 275 000 euros pour la restauration, soit 49% du coût ; 37 500 euros pour la garderie, soit 63% du coût ; 171 600 euros pour l'accueil de loisirs du mercredi, petites vacances et été, soit 50 % du coût.. Cette participation financière aux activités représente presque 500 000 € pour l'année 2014 soit 10 % de nos dépenses de fonctionnement.

Réduire les inégalités sociales.

A partir du premier mars une nouvelle tarification, plus juste et solidaire, a été mise en place pour la restauration scolaire, la garderie et l'accueil périscolaire.

La tarification de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire reposait sur des tranches de quotient familial calculé selon une formule propre à la ville de Melesse.

Le tarif demandé aux familles n'était pas proportionnel aux ressources du foyer, de plus le mode de calcul de la tarification par tranche de quotient provoquait des effets de seuil difficilement justifiables.

Conscient du manque d'équité sociale de ce système, l'équipe municipale a souhaité modifier ce mode de tarification et mettre en place un nouveau système de calcul au 1er mars 2015. Nous avons donc choisi d'appliquer le coefficient familial de la Caisse d'allocations familiales comme dans la plupart des communes de notre territoire pour moduler la participation des familles en fonction de leurs revenus.

Le tarif pourra toujours être révisé en cours d'année par l'actualisation des données CAF, en cas de changement de la situation familiale ou professionnelle

Le taux d'effort, coefficient multiplicateur appliqué au quotient familial CAF de chaque foyer, permet de déterminer le tarif de la prestation. Chaque famille paiera ainsi les services municipaux proportionnellement à ses revenus et en fonction de son lieu de résidence, dans les limites d'un plancher et d'un plafond.

Cette refonte du système de tarification doit permettre à toutes les familles, y compris les plus modestes, d'accéder plus facilement à tous les services municipaux.

ALSH les jeunes pousses

Un stage de marionnettes est proposé à l'accueil de loisirs, animé par Anna Hubert de la Compagnie Ocus. Il se déroulera du lundi 20 avril au dimanche 26 avril 2015. Il s'adresse aux enfants âgés de 7 à 11 ans. Ce stage est proposé dans le cadre du projet de balade artistique du Val d'Ille. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le 06 07 42 49 71. (Véronique Devillez)

On garde le rythme !

La fin de l'année scolaire approche…
Comme nous vous l'avions annoncé, cette année est une expérimentation de la mise en place des Nouveaux Rythmes Scolaires. C'est pourquoi le comité de suivi (composé d'élus, de représentants des équipes enseignantes, des parents d'élèves et des animateurs) s'est réuni fin novembre et début mars pour établir un premier bilan de ces quelques semaines de fonctionnement.

De nouvelles solutions sont envisagées pour éventuellement être mises en place en septembre, ce dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Néotoa

Le projet participatif de déconstruction-reconstruction de la résidence des Acacias à Melesse

NEOTOA, bailleur social d'Ille-et-Vilaine et la municipalité de Melesse se sont positionnés quant au devenir de la résidence des Acacias, opération collective de 30 logements.

La résidence des Acacias rencontre plusieurs problèmes structurants : acoustiques, en raison de l'ancienneté de l'isolation des logements et d'ordre technique concernant le bâti lui-même.

Ce constat a deux conséquences principales : les difficultés techniques, propres au bâti, limitent très largement la solution de réhabilitation. Les difficultés acoustiques participent quant à elles à la faible attractivité de la résidence.

Dans l'objectif de s'inscrire en cohérence avec les besoins de chacun et de résoudre les difficultés rencontrées sur cette opération, la municipalité de Melesse et NEOTOA ont ainsi fait le choix de se tourner vers une opération de déconstruction-reconstruction.

Dès lors, le projet de démolition-reconstruction, validé par la Mairie, est le suivant :

› la démolition des 30 logements avec un relogement des ménages présents sur le site dans le parc social existant et dans les programmes neufs livrés en 2016.

› la reconstruction future de logements locatifs sociaux sur le site.

Une déconstruction anticipée et accompagnée

Après la réunion de concertation publique du 3 février 2015, les 28 familles occupant la résidence vont bénéficier d'un accompagnent personnalisé par NEOTOA, afin d'encadrer au mieux le relogement de chaque ménage :

› Plusieurs entretiens individuels seront proposés, afin de rechercher la solution la plus adaptée au besoin de chaque famille. Une simulation financière, concernant notamment la couverture APL, sera faite et un accompagnement aux préparations du déménagement sera également offert.

› Par la suite, 3 propositions de logements adaptés aux besoins de chacun seront faites à chaque ménage le demandant.

› Enfin, sur le plan financier, NEOTOA prendra en charge le coût du déménagement (forfaitisé), les frais de changement d'adresse postale et l'ouverture des compteurs ainsi qu'un potentiel deuxième déménagement dans le cas où le ménage souhaiterait un retour sur le site des Acacias.

Une reconstruction fondée sur la participation citoyenne

Suite à l'opération de déconstruction, NEOTOA, en partenariat étroit avec la municipalité de Melesse, a fait le choix de se tourner vers un projet innovant d'habitat social participatif pour ce qui est de la reconstruction sur le site des Acacias.

L'objectif est de construire un projet avec l'habitant, de l'intégrer dans les méthodes et démarches de maitrise d'ouvrage, de travailler collectivement et de manière pluridisciplinaire. Il est donc question de partir des attentes citoyennes pour adapter par la suite les aménagements aux capacités financières du maitre d'oeuvre.

Ce projet d'habitat participatif prendrait donc la forme d'un groupe de travail d'une quinzaine de personnes, venant de tous horizons (Melessiens, associations, élus, entreprises etc.). Les pilotes de ce projet sont NEOTOA ainsi que la Municipalité de Melesse.

Habitation Familiale

La Plume et le Compas : programme en accession sur le site des Fontenelles

Habitation Familiale, coopérative de l'habitat lance la commercialisation d'un programme en accession : La Plume et le Compas situé sur le site des Fontenelles, coteau dominant la vallée du ruisseau le Quincampoix

La Plume et le Compas se compose de trois bâtiments, dont un bâtiment liaison en ossature bois, profitant d'une belle exposition.

Sur les deux bâtiments principaux, le bois est rappelé au niveau des balcons et de l'entrée des bâtiments.

Les 25 logements, du 2 au 4 pièces, offrent de belles surfaces lumineuses et disposent tous d'un espace extérieur sous forme de jardin ou terrasse.

Chaque appartement dispose d'une place de stationnement couvert.

L'aménagement paysager est soigné, en accord avec l'environnement et un jardin partagé engazonné est également prévu pour les résidents.

Les appartements seront vendus soit en accession aidée avec Le Prêt Social Location Accession soit en accession libre.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2014

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Marcel JORET
POUVOIRS : Pouvoir de M. Laurent MOLEZ à M. Yann LE GUEN
Pouvoir de Mme Béatrice FOUCHER-SAUVÉE à Mme Gaëlle MESTRIES
Pouvoir de M. Merwan GARROUJ à Mme Sophie LE DREAN-QUENEC'HDU
Pouvoir de Mme Françoise LERAY à M. Aroun PAJANIRADJA (du point n°1 au point n°9)
Pouvoir de M. Jean-Michel ARBONA à Mme Nathalie LECARDONNEL

1 - Conventions à passer avec les associations sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre des animations périscolaires pour les Nouveaux Rythmes Scolaires (NRS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les conventions passées avec les diverses associations pour assurer une partie des animations liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires de l'année 2014-2015.

2 - Campagne de lutte collective contre le frelon asiatique - prise en charge du coût de destruction des nids effectués par la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine (FGDON), (anciennement FEVILDEC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, accepte la prise en charge du coût de destruction des nids de frelons asiatiques effectuée par la FGDON, pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015, pour un montant de :

- 105 € (nid situé entre 1 et 8 mètres de hauteur)
- 180 € (nid situé entre 8 et 20 mètres de hauteur)

3 - Convention tripartite mobilité professionnelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite relative à la mobilité professionnelle d'un agent à passer entre le Centre Départemental de Gestion d'Ille-et-Vilaine, la collectivité et l'agent.

4 - Prise en charge des coûts afférents au soutien psychologique nécessaire aux agents dans le cadre de l'exercice de leur fonction

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à valider le principe de prise en charge du coût résiduel dans le cadre de nécessité de mise en œuvre, à la demande d'un agent, d'un soutien psychologique.

5 - Convention de mise à disposition d'un Accompagnant à la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap (AESH) en dehors du temps scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'exercice des fonctions d'accompagnants à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AESH) en dehors du temps scolaire.

6 - ADMR - subvention halte-garderie "La Farandole" - 1er semestre 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à allouer à l'association ADMR pour l'activité halte-garderie "La Farandole", une subvention de 5 876,89 € pour l'accueil des enfants Melessiens, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2014.

7 - Convention de prêt d'un outil d'animation "le cirque"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt d'un outil d'animation "le cirque" à passer entre le Département d'Ille et Vilaine (médiathèque départementale) et la médiathèque de Melesse, pour la période du 5 janvier 2015 au 2 mars 2015.

8 - Création de la Commission Communale d'Accessibilité

Le Conseil Municipal a procédé à la création de la Commission Communale d'Acessibilité et a désigné ses membres comme suit :

Membres de la commission "déplacements" : Mr Le Maire, MM Laurent MOLEZ, Mme Joëlle DY, MM Aroun PAJANIRADJA, Stéphane BONNEL, Patrice DUMAS, Pierre HUCKERT, Yves FEREY ainsi que des membres sensibilisés par le problème du handicap : MM Georges GARNIER, David LOUAZON, André BARBOTIN.

Cette liste sera, le cas échéant, complétée à la demande des élus.

9 - Adhésion au groupement d'achat gaz UGAP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à adhérer au groupement d'achat de gaz UGAP pour le contrat de gaz naturel.

10 - Adoption des nouveaux statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les nouveaux statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et approuve leur mise en œuvre à compter du 1er janvier 2015.

- désigne Mmes Marie-Edith MACÉ, déléguée titulaire et Sophie LE DRÉAN QUENEC'HDU, déléguée suppléante,
- autorise Monsieur le Maire à engager les travaux préparatoires et prendre tout acte et décision nécessaires aux opérations juridiques, financières, patrimoniales et sociales.

INFORMATIONS DIVERSES :

Désignation de délégués référents - groupe de travail des chemins de randonnée du Val d'Ille.

Le Conseil Municipal a désigné ses délégués référents au groupe de travail des chemins de randonnée du Val d'Ille comme suit : MM Patrice DUMAS, Marcel JORET, Bernard VINATIER, Pierre HUCKERT.

Désignation de représentants dans la commission "collectivités" du Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet

Le Conseil Municipal a désigné ses représentants dans la commission "collectivités" du Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet comme suit : Mme Sophie LE DRÉAN QUENEC'HDU, Mr Sébastien FORVEILLE, ou son remplaçant, responsable du Service Technique de Melesse.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme Sophie LE DRÉAN-QUENEC'HDU
POUVOIRS : Pouvoir de Mme Marie-Edith MACÉ à Mr Patrice DUMAS (du point n°1 au point n°5)
Pouvoir de Mr Laurent MOLEZ à Mme Béatrice FOUCHER-SAUVÉE (point n°1)
Pouvoir de Mme Françoise LERAY à Mr Marcel JORET
Pouvoir de Mme Nathalie LECARDONNEL à Madame Sonia GAMEROFF

1 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communal de l'assainissement collectif exercice 2013

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communal de l'assainissement collectif pour l'exercice 2013.

2 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Flume - exercice 2013

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communal de l'assainissement collectif du Syndicat de la Flume pour l'exercice 2013.

3 - Modification des quotients familiaux et modes de calcul des participations des familles pour l'année 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le principe de la tarification proportionnelle sur la base des quotients familiaux de la CAF pour l'ensemble des services périscolaires à compter du 1er mars 2015.

4 - Détermination des quotients familiaux "plancher" et "plafond" pour le calcul des participations des familles aux services municipaux 2015

Le Conseil Municipal, par 21 voix "POUR" et 8 "CONTRE" valide les quotients familiaux à compter du 1er mars 2015 comme suit : - Plancher : 350 € - Plafond : 1 400 € .

5 - Bilan 2013/2014 du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le bilan du restaurant scolaire 2013/2014.

6 - Restaurant Scolaire - fixation des tarifs 2015

Le Conseil Municipal, par 21 voix "POUR", 1 "ABSTENTION" et 7 "CONTRE" valide les nouveaux tarifs de restauration et l'application d'une majoration forfaitaire d'un montant de 10 % du prix facturé pour tout repas consommé et non préalablement réservé, avec mises en application à compter du 1er mars 2015.

7 - Garderie Municipale - bilan 2013/2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le bilan de la garderie 2013/2014.

8 - Garderie municipale - fixation des participations 2015

Le Conseil Municipal, par 21 voix "POUR", 5 "CONTRE" et 3 "ABSTENTIONS", valide les nouveaux tarifs de garderie pour l'accueil du matin et l'accueil du soir avec mise en application à compter du 1er mars 2015.

9 - Garderie municipale - mise en place de pénalités pour retard

Le Conseil Municipal, par 22 voix "POUR" et 7 "CONTRE" valide les tarifs de pénalités qui seront appliqués aux familles à chaque retard constaté, à compter du 1er mars 2015.

10 - ALSH mercredis, petites vacances 2013-2014 et été 2014 6 - bilan

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le bilan de l'ALSH, mercredis, petites vacances 2013/2014 et été 2014,

11 - ALSH – détermination des facteurs de proportionnalité et fixation des tarifs de l'ALSH enfance (mercredis et petites vacances et été 2015)

Le Conseil Municipal, par 22 voix "POUR" et 7 "CONTRE" valide les tarifs de l'ALSH Enfance mercredis, petites vacances 2013-2014 et été 2015 avec mise en application à compter du 1er mars 2015.

12 - ALSH mercredis, petites vacances et été 2015 - fixation du tarif de pénalité 2015

Le Conseil Municipal, par 21 voix "POUR", 7 "CONTRE" et 1 "ABSTENTION" valide les tarifs de pénalités qui seront appliqués aux familles à chaque retard constaté, à compter du 1er mars 2015.

13 - ALSH - fixation des participations hors commune 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe d'une part, à compter du 1er janvier 2015, la participation supplémentaire demandée aux familles et/ou aux communes extérieures à 33,06 € par jour et par enfant en sus du coût de journée maximum pour une journée complète en ce qui concerne l'accueil de loisirs des mercredis et petites vacances, d'une part et de 16,53 € pour une demi-journée toujours en sus du coût de la demi-journée réservée et d'autre part, à 16,46 € pour l'accueil de loisirs des vacances d'été 2015 la participation supplémentaire demandée aux familles et ou/aux communes extérieures par jour et par enfant en sus du coût de journée pour une journée complète et de 8,23 € pour une demi-journée en sus du coût de la demi-journée réservée.

14 - Restaurant Scolaire Ecole Sainte Anne - convention d'occupation à passer avec l'OGEC pour la période du 1er janvier 2015 au 4 juillet 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve la convention de mise à disposition à passer avec l'OGEC pour la période du 1er janvier 2015 au 4 juillet 2015 et fixe le montant de la redevance sur la base annuelle de 2 603,98 € (valeur de l'année 2014).

15 - Tarif de la redevance assainissement 2015

Le Conseil Municipal, par 24 voix "POUR" et 5 "ABSTENTIONS", fixe le tarif de la redevance assainissement à 1,20 € par m³ pour l'année 2015.

16 - Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2014-2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le principe de renouvellement du contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014 à 2017.

17 - Rétrocession à la commune d'une concession du cimetière de MELESSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, accepte la rétrocession à la commune d'une concession du cimetière de MELESSE.

18 - Association "classes de MELESSE" - demande d'une subvention d'équilibre 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'équilibre d'un montant de 150 € à l'association "classes de MELESSE".

19 - Créances irrécouvrables - admission en non-valeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'admettre en non-valeur une somme globale de 4 283,86 € correspondant à trois titres de recettes relatifs à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2011 (TLPE) d'un montant de 4 128,60 € et un titre de recette cantine, garderie, ALSH d'un montant de 155,26 €.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2015

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrice DUMAS
POUVOIRS :
Pouvoir de M. Yann LE GUEN à M. Alain MORI
Pouvoir de Mme Béatrice FOUCHER-SAUVÉE à Mme Gaëlle MESTRIES
Pouvoir de M. Pierre HUCKERT à Mme Sonia GAMEROFF
Pouvoir de Mme Annie LIS à M. Bernard VINATIER

1 - Attribution de crédits liés à la répartition des amendes de police 2015 -validation du principe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'inscrire divers travaux d'aménagements de sécurité, rue de Montreuil pour un montant de 35 000 € HT, route du Feuil pour un montant de 30 000 € HT et pour l'aménagement sécurisé d'un arrêt de car pour les transports scolaires du Conseil Général au lieu-dit "le Verger Beaucé", pour un montant de 3 800 € HT au programme 2015 de répartition des recettes des amendes de police et sollicite de la Préfecture l'attribution de la subvention de 5 350,00 € pour la réalisation de ces travaux.

2 - Convention d'occupation du domaine public france pylones services towers (fps towers) - mise à jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve la nouvelle convention proposée par la FPS Towers pour l'occupation du domaine public, situé au lieu-dit "le Champ Courtin" et autorise Monsieur le' Maire à la signer et tout document relatif à ce dossier.

3 - Lotissement de "la croix poulin i" - signature d'une convention pour la rétrocession ultérieure d'espaces communs et la réalisation de travaux sur le domaine public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve la convention pour la rétrocession ultérieure d'espaces communs et la réalisation de travaux sur le domaine public du lotissement de "la Croix Poulin I " et autorise Monsieur le Maire à la signer et tout document relatif à ce dossier.

4 - Personnel municipal - création d'un poste de technicien territorial à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la création d'un poste de technicien territorial au service Urbanisme, à compter du 1er février 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Du nouveau
dans les services municipaux

M.Yves Martin, directeur général des services de la mairie

Mme Carole Vivier, responsable du service urbanisme

Depuis le 1er février, monsieur Yves Martin est le nouveau directeur général des services de la mairie. Il remplace madame Mireille Lagogué qui a occupé le poste du 15 septembre 2008 au 31 décembre dernier et à qui nous souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Agé de 41 ans, Yves Martin a été initialement formé au développement local, son parcours professionnel a débuté dans plusieurs structures intercommunales bretonnes. De 2010 à fin 2014, il était directeur général des services de la ville de Questembert (Morbihan), qui compte près de 8000 habitants et 170 agents. S'il est très heureux de retrouver l'Ille et Vilaine, où il a exercé pendant quelques années, il souhaite également mettre toutes ses compétences au service de notre commune qui connaît un développement important.

Madame Carole Vivier a également rejoint les services de la mairie de Melesse le 1er février dernier en tant que responsable du service urbanisme.

Lauréate du concours de technicien territorial, Madame Vivier avait déjà occupé ce poste pendant une période de 6 mois, par le biais du service mission temporaire du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Elle a également une expérience de cinq années passées à la mairie de Paris en tant qu'instructeur des autorisations du droit du sol, puis quatre années à la mairie de Vertou, en Loire Atlantique, où elle occupait les mêmes fonctions.

Nous leur souhaitons la bienvenue !

L'eau vous consulte, donnez votre avis !

Jusqu'au 18 juin 2015, donnez votre avis sur deux plans d'actions pour l'eau : la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation.

Aujourd'hui, le comité de bassin et l'Etat souhaitent connaître votre avis sur les actions à mener pour gérer l'eau, prévenir les risques d'inondation et préserver le milieu marin.

Ils ont élaboré trois documents qui décrivent les objectifs et les actions à mener, c'est sur ces documents que vous êtes consultés.

Alors n'hésitez pas, répondez au questionnaire en ligne sur http://www.prenons-soin-de-leau.fr/cms/accueil/vos-espaces/espace-actualite/leau-vous-consulte-donnez-votre.html

Ecole maternelle publique

"Laissez parler les p'tits papiers…" chantait Gainsbourg…

Nous, à l'école maternelle de Melesse, on a écouté "les papiers" nous parler, nous raconter des histoires sans paroles remplies de poésie et d'imaginaire.

Avec ses mains, et même ses pieds, Anne Pia, de la compagnie "Des ronds dans l'eau" a transformé du papier en forêt, nuage, pluie… Et cela nous a bien plu !

Voici des personnages du spectacle, en papier déchiré, froissé et tortillonné !

Plus tard, Véronique DURUPT, une plasticienne, est venue dans nos classes pour nous montrer comment elle avait fabriqué le spectacle avec Anne.

On a appris à DECHIRER, FROISSER, CHIFFONNER, TORTILLER le papier…

Nous avons caressé le papier…comme c'était doux et agréable sous nos petits doigts…

Là, nous avons chiffonné du bristol bleu pour en faire une grosse boule !

Que de bons moments, passés ensemble à toucher, manipuler, transformer la matière sous nos yeux !

Ce jour là, les p'tits papiers ont "parlé" grâce aux petites mains des enfants et les ont emmenés dans un voyage sensoriel et imaginaire.

Les classes de Laurence Blanchard (TPS/PS) de Sophie Blier (TPS/PS) et Véronique Aubry (PS/MS).

Ecole élémentaire publique

Contes géorgiens

Jeudi 27 novembre 2014, les classes de CE2, CM1 et CM2 ont assisté à un spectacle de chants et de contes géorgiens à la salle Odette SIMONNEAU de MELESSE.

D'abord nous avons entendu le conte de "Jason et la toison d'or". Après, il y a eu l'histoire du musicien et de la pomme d'immortalité, du don par Zeus de la Géorgie aux hommes, de la fermière et du renard, du marchand.

À la fin, on a chanté et dansé.

Nous avons adoré !

Lire c'est partir

Quel beau nom pour une maison d'édition qui propose des livres pour les enfants à 80 centimes !

Nous l'avons invitée au mois de décembre. En lieu et place de la vente de gâteaux du vendredi après-midi, les élèves ont pu cette fois-ci choisir et acheter des livres. Une autre sorte de gourmandise !

Ecoles privées

Ecole maternelle Sainte Anne :
Un thème d'actualité : "LE TEMPS"

Après le temps de noël où nous avons pu profiter d'un spectacle de musique et de danse avec Henri Corbeaux, participer à une célébration, et partager un gouter de noël, nous débutons un thème pour le moins pluriel : "le temps".

Depuis le 5 janvier et jusqu'à la fin de l'année, Philippe SIDOT et Charlotte CARSIN plasticiens et artistes peintres vont accompagner les enfants dans leurs recherches en arts visuels sur ce thème. Le travail aboutira à une grande fresque qui décorera le muret de la cour de récréation.

Leurs productions sur d'autres établissements consultables sur le site : http://www.artmajeur.com/fr/artist/phsidot/collections sont pour le moins impressionnantes. Les enfants manipulent tous types de médiums, supports et matériaux, une belle ouverture culturelle.

Les moyennes et grandes sections abordent le temps d'un point de vue scientifique. Elles ont participé à une animation au planétarium des champs libres.

Pour aborder le temps d'une journée nous avons assisté à un spectacle nommé "*Antoine et les étoiles*" mardi 20 janvier dernier. Il a permis d'introduire l'alternance jour/nuit et les constellations.

Nous travaillons actuellement avec les collègues de maternelle de La Mézière sur l'organisation d'une rencontre sportive et culturelle autour de ce thème. La rencontre aura lieu le lundi 23 mars.

Nos portes ouvertes auront lieu le 28 mars prochain. Elles seront l'occasion d'exposer nos travaux autour du temps. Pour toute information, vous pouvez contacter l'école au 02 99 66 11 74 ou écrire à ste.anne.melesse@orange.fr.

Ecole primaire Saint Pierre

A l'école Saint Pierre, l'année scolaire a démarré sportivement avec un cross organisé avec les écoles du secteur dans le parc du Quincampoix. Une belle occasion de s'affronter, de se confronter, de partager des valeurs sportives.

Puis, tout au long de l'année, chaque classe vivra un cycle de judo, de tennis, de handball ainsi qu'un cycle de piscine et de danse. Ainsi chacun aura pu découvrir ou approfondir,des sports multiples et variés.

Début janvier, c'est une journée intense que les enfants ont vécu en découvrant et en partageant le travail de la cellule de cyno recherche des sapeur pompier d'Ille et Vilaine. Après l'exercice d'évacuation les élèves ont observé, partagé et mieux compris le travail de recherche, par des chiens, de personnes disparues. Ce fut une journée riche en émotions.

C'est sur ce même thème, les émotions et les sentiments, que les élèves travaillent cette année en arts visuels. Ils exposeront leurs productions lors des portes ouvertes de l'école le vendredi 28 mars prochain.

A cette même date, les élèves de CM2 seront à la veille de leur départ en classe de mer pour une semaine, au cours de laquelle ils vont partager de nombreuses découvertes, des apprentissages mais aussi des moment forts.

Pour toute information vous pouvez contacter l'école au 02 99 66 15 75 ou écrire à st.pierre.melesse35@orange.fr ou venir aux Portes Ouvertes le vendredi 28 mars 2015.

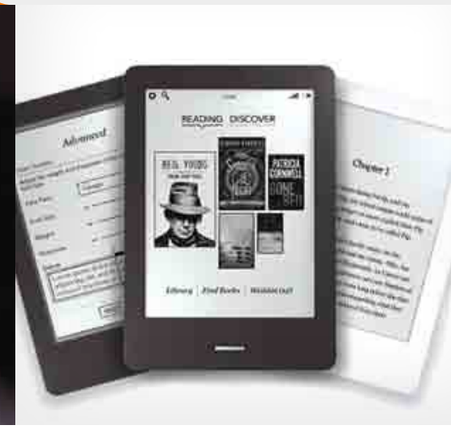

La médiathèque vous offre **de nouveaux services** !

Désireuse de proposer à ses usagers des services innovants adaptés à leurs besoins, la médiathèque met à la disposition du public, à titre expérimental, de nouveaux supports de lecture ainsi que des ressources numériques accessibles en ligne.

Liseuses

Depuis le mois de décembre dernier, la médiathèque propose à ses usagers deux modèles de liseuses. Qu'il s'agisse de la Kobo ou du modèle Kindle, les lecteurs peuvent y retrouver une sélection de livres numériques retenus par les bibliothécaires. Ce nouveau support de lecture présente de nombreux avantages : d'un poids maximum de 200 g, il pèse bien moins lourd que les 8 livres empruntables à la médiathèque. Il offre également de nombreuses fonctionnalités : il permet notamment de lire dans toutes les conditions d'éclairage comme on le ferait avec un livre, mais aussi d'adapter la taille du texte à sa vue.

Ce service est réservé aux adhérents. Les délais d'emprunt d'une liseuse sont les mêmes que pour l'emprunt de documents, soit 3 semaines. Il est également possible de réserver le modèle de son choix auprès de l'équipe de la médiathèque.

Tablettes tactiles

Deux modèles de tablettes tactiles sont à la disposition des adhérents depuis le mois de mars pour une libre consultation. Il est ainsi possible de manipuler ces supports sur place afin de comparer les modèles les plus plébiscités : iPad et tablette androïd. Les usagers peuvent également y retrouver un large éventail d'applications sélectionnées par les médiathécaires, ainsi qu'une sélection de livres au format numérique.

Ce service est réservé aux adhérents. Afin de permettre au plus grand nombre d'en profiter, le temps de consultation est limité à 1 h. Il est également possible de réserver le modèle de son choix auprès de l'équipe de la médiathèque.

Vidéos à la demande

La médiathèque propose à ses adhérents de découvrir une sélection d'environ 130 films pour enfants et adultes, disponible de leur domicile et complémentaire à l'offre de DVD. Ce service à distance très simple d'utilisation permet de visionner 3 heures de vidéos par semaine grâce à la simple création d'un compte utilisateur. Il requiert toutefois une connexion Internet.

Ce service est réservé aux adhérents qui se sont préalablement inscrits en suivant le mode d'emploi disponible sur le portail de la médiathèque.

Ecoute de musique en ligne

De leur domicile, les usagers peuvent en toute légalité écouter les listes de lecture musicales constituées par les médiathécaires. Ils découvriront une sélection de près de 80 genres musicaux, soit plus de 800 albums... Ces listes de lecture musicales sont accessibles à partir de n'importe quel support (ordinateur fixe ou portable, tablette numérique ou téléphone mobile) à condition toutefois de disposer d'une connexion Internet.

Ce service est ouvert à tous sans condition d'inscription à la médiathèque.

Retrouvez la présentation de ces services sur le portail de la médiathèque : http://mediatheque.melesse.fr ou auprès de l'équipe de la médiathèque.

Renseignements et contact : 02 99 13 24 66 ou par mail : mediatheque@melesse.fr

Retrouvez toute l'actualité de la médiathèque via le portail : http://mediatheque.melesse.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h30-18h30
Mercredi : 10h-12h30 et 14h-18h
Vendredi : 16h30-18h30
Samedi : 10h-12h30 et 14h-16h

Le Vent des Forges

De retour de leur tournée Québécoise les deux artistes Melessiennes, Odile L'Hermitte et Marie Tuffin retrouvent l'effervescence de leur compagnie, Le Vent des Forges.

Cette compagnie de Théâtre d'Argile va naître en 2005 sur le territoire du Val d'Ille.

Les artistes vont se rencontrer, s'intéresser au travail de l'autre et décider de construire un projet ensemble.

Marie Tuffin, comédienne et céramiste, a commencé sa carrière professionnelle comme institutrice spécialisée. Elle découvre l'argile en 1989, arrête son travail d'institutrice en 2004 pour répondre à "l'appel de la terre" et monter son atelier.

Marie reproduit, avec l'aide d'archéologues, des pièces protohistoriques.

"Quand je refaisais ces premiers bols, j'avais vraiment l'impression d'être en lien direct avec les personnes qui les avaient fabriqués cela fait des milliers d'années. Aujourd'hui il se passe exactement la même chose : ce même lien entre moi, actrice, réalisatrice dans l'argile, le vivant et le spectateur qui est en face."

Odile L'Hermitte est comédienne, metteure en scène et formatrice. Elle a dirigé de nombreux ateliers et notamment ici à Melesse pendant dix ans où elle a conduit les ateliers enfants, ados et adultes d'Art et Culture. En créant la Compagnie le Vent des forges, elle réalise son projet d'artiste à travers des spectacles qui voyagent sur tout le territoire français et à l'étranger.

Marie et Odile ont eu envie d'expérimenter, de raconter des histoires en mélangeant leurs deux savoir-faire. Il fallait mettre en mots les gestes et trouver un langage scénique pour rendre compte émotionnellement de la part d'invisible. Ici, la terre est utilisée non pas comme un accessoire de théâtre mais plutôt comme un élément de la dramaturgie d'un spectacle, porteur de sens.

Cette matière inerte qui va être malaxée, mélangée à l'eau pour devenir une sculpture vivante va, dans une forme de résonance, provoquer l'émotion du spectateur, le modeler également pour éveiller en lui la conscience de sa vie intérieure toujours en mouvement.

Marie et Odile précisent leur écriture scénique et la nomme le Théâtre d'Argile Manipulée (TAM).

Cette belle aventure théâtrale commence en octobre 2005 avec la création de la compagnie le Vent des Forges qui s'implante sur le territoire du Val d'Ille, dans la Ferme de Bel Air à Montreuil-Le-Gast.

La compagnie s'autofinance à 90 %. Elle est également soutenue par les collectivités territoriales : Communauté de communes du Val d'Ille, Conseil général d'Ille et Vilaine, Région Bretagne ainsi que la DRAC Bretagne à travers l'attribution d'aides au projet, d'aides à la production, à la diffusion et à la création des spectacles.

De nombreux théâtres font aujourd'hui confiance à la Compagnie et soutiennent ses créations à travers les coproductions, l'accueil en résidence d'artistes et les pré-achats de leurs nouveaux spectacles.

Première création en 2007 : Chübichaï (spectacle tous publics à partir de deux ans).

Chübichaï, enfant au visage rond comme la lune, appelle sa maman, mais elle ne répond pas. Il part à sa recherche…

Ce spectacle tourne toujours après 8 ans d'existence et 950 représentations.

En 2009 : Amé Gaïa, spectacle tout public à partir de 12 ans.

Gaïa apprend par la rumeur qu'elle n'est pas la fille de Amé. Le secret qui entoure sa naissance se fissure, alors même que son ventre s'arrondit et qu'elle s'apprête à donner la vie…

Ce spectacle est coproduit par le théâtre La Paillette à Rennes, et par la CCVI qui organisera avec la compagnie une tournée de territoire à Melesse, Vignoc, La Mézière et Saint Médard.

En 2011 : Tim Taoù, (spectacle tous publics à partir de quatre ans).

Une fillette de dix ans court à travers la ville pour retrouver son petit frère qui ne veut pas rentrer à la maison… Une histoire de fratrie.

En 2013 : Não Não (spectacle tous publics à partir de 2 ans)

Un spectacle tout en argile crue, tendre et rebelle, pour raconter les évasions sensorielles et salissantes du tout-petit…

Un an de travail ont permis l'émergence d'un nouveau spectacle porté cette fois par deux nouvelles comédiennes dans la compagnie : Mariana Caetano et Christine Defay.

Tous les spectacles du Vent des Forges sont présentés en priorité dans les écoles et collèges du Val d'Ille. Les réactions des jeunes spectateurs, à travers ces premières rencontres, vont permettre aux artistes d'ajuster les partis pris de mise en scène, le rythme des spectacles, les propos artistiques.

Ces premiers échanges avec les spectateurs sont essentiels dans la démarche de création des artistes.

L'agenda de la tournée 2015 est bien rempli pour la compagnie.

Marie et Odile doivent réserver du temps pour la création, c'est le carburant de la compagnie. C'est un temps fort pour réfléchir, confronter leur expérience avec d'autres créateurs (comme lors de leur tournée au Québec), et imaginer les spectacles de demain.

25ème anniversaire du Jumelage Melesse Enguera

A l'occasion du 25ème anniversaire du jumelage avec nos amis Espagnols, 36 personnes de Melesse et 12 personnes de Haskovo (ville bulgare également jumelée avec Enguera) ont été accueillies du jeudi 23 au dimanche 26 octobre dernier dans différentes familles.

Cet échange réalisé grâce à des fonds européens a permis de traiter différents sujets lors de groupes de travail avec pour thème principal: L'EUROPE EST ICI, ELLE N'EST PAS LOIN.

L'objectif étant de montrer comment l'Europe est présente dans tous les projets et institutions de nos trois pays.

La soirée du jeudi a été consacrée à la visite commentée d'Enguera.

Le vendredi matin, 2 groupes de travail ont été constitués pour aborder :

1) la place de l'Europe dans l'entreprise, l'influence des projets de l'Europe sur l'emploi local.
2) l'intégration et la migration dans les trois communautés et colloque sur le vieillissement de la population animé par un médecin chef de service de l'hôpital de Xativa.

Après un déjeuner de fraternité, nous sommes partis ensemble pour visiter les champs d'éoliennes (82 unités) sur les hauteurs d'Enguera. Puis nous sommes descendus vers la "Bodega" (cave), entreprise locale de production de vins pour une dégustation.

Vers 20h a été servi un diner préparé par les lycéens d'Enguera qui, eux aussi, participent à un projet européen. A la fin de ce repas, Enguera et Haskovo ont fait une brillante démonstration de danses folkloriques typiques dans une ambiance très chaleureuse.

Le samedi était réservé à la découverte de la ville de Valence et de l'Albufera, zone de marécages protégée pour les oiseaux et la culture du riz. En fin de soirée avait lieu le diner de gala avec les traditionnels échanges de cadeaux.

Le dimanche matin, une réunion des différents responsables des trois villes, a permis de faire le bilan de cet échange afin de voir si les objectifs fixés avaient été atteints; le but étant de toujours l'améliorer.

Ont suivi 3 ateliers qui ont permis de réaliser en direct des spécificités de chaque pays:

Les Enguerinos nous ont montré comment ils réalisaient des bouquets de fleurs de papier, tressées avec de vraies plantes qu'ils ramassent dans la nature à l'occasion de la San Gil. Les représentants de Haskovo ont initié les néophytes à la décoration des œufs de Pâques qui est une tradition dans leur pays; et les Bretons leur ont appris l'art du palet avec une certaine maitrise.

C'était déjà l'heure du départ; nous quittions Enguera avec regret d'autant que cette fois, il y faisait un vrai temps d'été (plus de 30 degrés)

En conclusion de ces journées d'échange, qui sont des moments forts pour les participants, nous pouvons citer le physicien, mais aussi philosophe Isaac Newton : "*Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts*".

Festnoz pour Joachim

Un bras d'honneur au handicap

L'association "Soutien à Joachim" a été créée pour aider le jeune homme dans sa reconquête d'autonomie suite à un très grave accident dont il a été victime en février 2008.

Re-balade de Joachim, Randonnée Pédestre, Apéro-Concert et Grand Fest-Noz

Après Saint Malo et Locoal-Mendon à deux reprises l'association "Soutien à Joachim" pose ses valises à Melesse. Il était tout à fait normal que l'on fasse un jour cette balade ici avec Didier Hery et les Loups Celtics (club de moto de Melesse) qui ont été présents ces quatre dernières années pour l'organisation de la balade moto de Joachim.

Samedi 23 mai 2015 : balade moto. Accueil des participants à partir de 11h00, parking salle polyvalente.

13h30, départ des motos vers le Mont Dol et retour à Melesse en passant par Combourg vers 18h00.

15h00 : randonnée pédestre.

A partir de 18h00, apéro-concert devant la salle polyvalente qui sera suivi par un grand **Fest-Noz avec l'incontournable groupe "Sonerien-Du ".**

Contacts : lesloupsceltics@orange.fr ou soutienjoachim@gmail.com ou didier.hery@yahoo.fr

Critique littéraire

La librairie Alfabulle vous propose une nouvelle sélection d'ouvrages pour cette rentrée littéraire de janvier février qui s'annonce déjà prolifique en auteurs talentueux.

Commençons avec une très bonne surprise : le roman attendu de Jean-Michel Guenassia, célèbre pour son émouvant Club des incorrigibles optimistes.

Il nous revient avec un personnage particulièrement attractif baptisé Trompe la Mort (titre de ce roman) du fait de son incroyable résistance à tous les pénibles accidents qu'il subit.

Le lecteur sera surpris par ce récit d'apprentissage fourmillant d'aventures plus riches les unes que les autres.

Le voyage commence à New Dehli, se poursuit en Angleterre et notre protagoniste évolue en se forgeant une identité au gré des coups durs du sort.

Une jolie leçon de vie...

Au rayon BD jeunesse, nous avons découvert une nouveauté qui devrait satisfaire les amateurs de l'indétrônable série Les Légendaires.

La flamme et l'orage, premier tome d'une nouvelle aventure publiée par Gallimard jeunesse nous laisse un goût de trop peu. Le lecteur est confronté à un monde où règne la terreur orchestrée par une société fondée sur la peur d'une mystérieuse flamme détruisant tout sur son passage.

Nous faisons connaissance avec trois personnages qui ont tous un rôle à jouer pour modifier le destin de l'Humanité: Carmine, une jeune fille ayant pris sous son aile les orphelins du quartier, Léor, un jeune garçon au pouvoir particulier et Estevan, digne descendant rebelle de son défunt grand père.

Les adultes ne sont pas en reste dans ce même rayon BD avec Un océan d'amour de Lupano chez Delcourt, une BD atypique mettant en scène des personnages très attachants.

Laissant libre cours à l'imagination du lecteur en ne proposant aucun texte, cette BD tire sa force d'un scénario bien construit qui joue beaucoup sur le principe de narration en emboitements semblables à ceux des poupées russes. Un coup de maître !

Enfin, un album documentaire jeunesse nous a séduites par son originalité. Nous, notre histoire, présenté par Yvan Pommaux et l'historien C. Ylla Somers à l 'Ecole des Loisirs revient sur l'histoire de l'Humanité. L'auteur a choisi dans ce projet d'envergure de ne pas traiter le sujet à la manière de manuels scolaires ou documentaires car il n'est jamais fait mention de noms de rois, de chefs...

Ce sont les hommes, les femmes et les enfants eux-mêmes peuplant notre Terre qui sont les héros de cet ambitieux panorama.

L'ouvrage fait la part belle aux illustrations mises en valeurs sur des doubles pages.

Un petit bijou!

Gymnastique Volontaire - Marche Nordique

Le Club de Gymnastique Volontaire vient de s'agrandir en ajoutant une nouvelle activité à ses séances de gymnastique. Il s'agit de la Marche Nordique.

Cette nouveauté répond à une demande croissante de sportifs.

Contrairement à la marche et à la course traditionnelle (qui exploitent surtout les membres inférieurs), l'utilisation des bâtons favorise le développement musculaire des parties supérieures du corps. Abdominaux, bras, pectoraux, épaules et cou se trouvent sollicités au même titre que fessiers et cuisses.

› La marche nordique permet de mieux respirer
› La marche nordique fortifie les os
› La marche nordique aide à l'amincissement

Cette activité est un atout extraordinaire pour le bien-être physique et psychique. Alors rejoignez-nous. Il reste encore quelques places. Les cours ont lieu un vendredi sur deux, de 14h30 à 16h, jusqu'au mois de juin, Ils sont dispensés par une animatrice diplômée par la FFEPGV.

Contact :
Marie-France Ferrand - 06 75 19 20 44

AVF Melesse

Il y a 50 ans naissait le premier Accueil des Villes Françaises à Reims.

Depuis les AVF se sont répandus dans toute la France y compris jusqu'à Melesse ou fut créée l'AVF MELESSE en Mars 2010.

Depuis la rentrée 2014, nous vous proposons deux nouveaux ateliers de loisirs créatifs : le Scrapbooking et la confection de bijoux et décorations en pâte polymère.

L'atelier Scrapbooking, animé par Véronique, propose la mise en scène de vos photos en les introduisant dans une page décorée pour un album ou tout autre support mais également de confectionner divers objets tels cartes de vœux, faire-part, cadres, minicadeaux avec des éléments de décor et des embellissements.

Les participants ont jusqu'à maintenant réalisé de nombreux projets: mini-albums photos, cartes d'anniversaire, boîte à souvenirs, mugs, et, période de Noël oblige, cartes de vœux, menus, marque-places. Chacune vient avec son idée ; la concrétisation se fait en fonction de son inspiration et… des idées des autres. C'est ainsi que le "produit fini" peut se révéler bien différent de l'intention de départ.

L'atelier bijoux et décorations en pâte polymère, animée par Anaïs, vous propose de découvrir ou de vous perfectionner dans les techniques de création : utilisation de la matière et de l'outillage, modelage, finitions, cuisson. Tous les participants guidés pendant toutes les phases de création repartent avec leurs "œuvres" : Boucles d'oreilles, portes clés, bracelets… etc.

En prévision un nouvel atelier "Origami", toujours animé par Anaïs.

Ces ateliers de loisirs créatifs se déroulent dans une ambiance conviviale de détente et de partage tout comme les autres activités proposées par l'AVF : Sculpture/Modelage sur argile, photographies numériques, sorties découvertes du patrimoine bâti et naturel de la région, soirée à thèmes (bowling, restaurant, galettes des rois etc…)

Renseignements : avfmelesse@orange.fr
tél. : 06 73 11 48 41

De la poussière sous le tapis…

Dès 2012, l'Etat avait annoncé la baisse de ses dotations de fonctionnement. Pour chaque commune ceci est maintenant effectif : la dotation globale de fonctionnement (DGF) est réduite au titre de la contribution à la réduction de la dette publique sur 4 ans. Pour Melesse, après une réduction de 31 000 € sur 2014, de 100 000 € en 2015 et d'environ 150 000 € estimés pour 2016 et 2017, c'est une réduction globale des ressources de l'ordre de 400 000 € sur ces 4 années. Ceci nous impose de faire des économies partout où c'est possible.

Pour notre commune cette situation est aggravée du fait d'un manque d'attention et de mauvaises décisions prises en 2012 et 2013.

Ainsi, lors des travaux de mise à jour des données statistiques des communes en 2011, l'INSEE a fait le constat d'une continuité urbaine entre Rennes-St Grégoire et Melesse sur l'axe de la RD 82. Cet état de fait a eu deux conséquences. Tout d'abord une pénalité annuelle de 29 900 € pour manque de logements sociaux (obligation en zone urbaine de 25% alors que Melesse n'en compte que 8%). Ensuite les services de l'Etat ont supprimé progressivement la dotation de solidarité rurale sur 3 ans (-10% en 2013, - 50% en 2014, et plus rien dès 2015, soit 270 000€ de pertes au total sur 3 ans).

L'équipe municipale précédente avait fait en sorte de supprimer la continuité urbaine en faisant démonter un garage qui avait été édifié sans autorisation. A suivre, le Préfet a accepté d'annuler le versement de la pénalité financière pour déficit de logements sociaux qui, finalement, n'aura été versée qu'en 2013.

Mais il est regrettable qu'au même moment, en 2013, rien n'ait été engagé pour obtenir le maintien de la dotation de solidarité rurale. Depuis nous avons fait le nécessaire. Début novembre 2014 : le Préfet a été alerté et il nous a assuré de son soutien dans cette démarche. Si elle aboutit, elle prendra du temps car elle nécessite une validation par le Ministère des Finances.

En outre, fin 2013, la commune a fait le choix d'une acquisition foncière rue de La Mézière, en faisant valoir son droit de préemption, pour construction de logements sociaux. Compte tenu du montant élevé de cette acquisition, la Communauté de communes et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne avaient émis un avis défavorable. Passant outre ces avis, l'équipe municipale précédente a réalisé cet achat. Dans l'intérêt des finances de la commune il ne fallait pas le faire, car ce montant ne pourra pas être amorti par la commune dans le cadre d'un projet de logements sociaux sur ce site.

Chacun le sait, il est de la responsabilité des élus d'être très vigilants et de veiller à une bonne gestion des finances de la commune, en n'engageant les dépenses que d'une manière mesurée et réfléchie. Ceci est encore plus vrai dans un contexte annoncé de réduction importante des ressources des collectivités locales.

Alors, inattention ou manquements ? … à chacun d'apprécier...

Nous travaillons à rétablir au mieux et au plus vite cette situation.

Les élus du groupe majoritaire Melesse l'Innovation Solidaire.

N'oublions pas !

Avant tout, nous souhaitons réagir suite aux attaques que notre pays a connu. Il en va de notre rôle d'élu républicain, de revenir sur l'émotion et d'être le relais des valeurs qui font de la France un exemple de démocratie. Nous soumettons à votre réflexion cette citation d'**Evelyn Beatrice Hall** faussement attribuée à Voltaire :

"Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire".

Sur un tout autre registre, les tarifs de la participation des familles à la restauration scolaire, la garderie et à l'Accueil de Loisirs ont été soumis au Conseil Municipal du 17/12/2014. Les membres de notre groupe ne les ont pas votés, car, si nous nous félicitons de la proposition de modification des tranches du quotient permettant de faire profiter davantage de familles qui en ont le plus besoin, en revanche, les propositions d'augmentations des tarifs nous ont paru exorbitantes.

En effet, en ce qui concerne le tarif plafond de la restauration scolaire, celui payé par les familles ne bénéficiant pas des quotients, passe de 4,53€ pour l'année scolaire 2013-2014 à 5,10€ soit une augmentation de 12,5% ! Celui des familles domiciliées hors commune passe de 5,41€ à 6€ (+10,9%).Le tarif plafond de la garderie municipale passe de 1,20€ à 1,60€ (+33%).Comment peut-on imposer de telles hausses ? Qui plus est, pour une application au 1er mars 2015 alors que rien ne le nécessitait, M Jaouen l'a confirmé en séance répondant à notre interpellation. Nous nous insurgeons contre ces pratiques, ne laissant aucune alternative aux familles.

Enfin, la route du "Verger Beaucé" est très dégradée, particulièrement par une noria de camions nécessaire à un important chantier dans ce secteur. Espérons qu'elle soit au plus vite remise en état à l'issue des travaux et aux frais des responsables.

Pierre Huckert, Nathalie Lecardonnel, Jean Michel Arbona et Sonia Gameroff.

Information et Vigilance

Voilà près d'un an que la nouvelle majorité est installée à la mairie. Nous sommes quatre membres de la liste "Melesse, un dynamisme renouvelé" à exercer notre vigilance pour le compte des Melessiens. Notre volonté de rester dans une opposition constructive nous conduit le plus souvent à être force de propositions. A la critique irraisonnée et stérile, nous préférons le dialogue et le travail en commun.

Malheureusement, nous ne pouvons être décisionnaires. Conséquence, une avalanche de décisions va sérieusement impacter le pouvoir d'achat des Melessiens :

- Les familles à revenus moyens bénéficiant des services de la garderie et du restaurant scolaire vont voir leur participation augmenter de 1,40 € par jour et par enfant. Le personnel municipal bénéficiant de la restauration sera aussi concerné.
- Le coût des services du centre de loisirs (puis sans doute des TAP) est également appelé à augmenter.

Tout ceci, rappelons-le, dans un contexte de hausse générale de vos impôts locaux.

Pour notre part, nous avons avancé certaines propositions : l'ouverture sud du cimetière qui semble être retenue, tout comme la réserve d'eau du terrain synthétique et l'emplacement du nouveau boulodrome.

Un dernier mot pour illustrer notre propos : le Conseil Municipal des Jeunes est supprimé et le skate parc qu'il avait imaginé également. Dans le contexte national actuel, qui pose le problème de la compréhension et l'implication de nos jeunes dans les valeurs de notre République, c'est là une triste nouvelle et un rendez-vous manqué.

Vous avez une question, une suggestion, une idée à nous formuler : voici l'adresse mail pour nous contacter : melesse.dynamisme@free.fr

Annie Lis, Bernard Vinatier, Nathalie Bellec, Yves Ferey.

Agenda

SPECTACLE COMIQUE AVEC LA JA MELESSE

ASC Ja Melesse - danse
organise un spectacle comique.
Jacky revient à Melesse
avec son nouveau spectacle comique.

RIRE ET DÉTENTE ASSURÉS !

Le samedi 4 avril à 20h30
salle polyvalente Melesse

Les billets sont en vente dans les 2 boulangeries et au "Bon Accueil"

"JACKY" LE SAMEDI 4 AVRIL À 20H30
À LA SALLE POLYVALENTE DE MELESSE

Samedi 4 avril : Nuit de la chouette avec la LPO
Vendredi 10 avril : Rencontres Régionales Handidanse
Jeudi 16 avril : Repas des ainés
Vendredi 1er mai : Compétition de Tarot – Tarot Club Melesse
Vendredi 8 mai : Cérémonie du 08 mai – Mairie de Melesse
Vendredi 15 mai : Ciné débat – Localis'Art
Samedi 23 mai : Fest-Noz par les Loups Celtics
Vendredi 29 mai : Spectacle – Fusion Danse et Handicap
Dimanche 31 mai : Fête de la Nature (Asso CAC 21)
Dimanche 7 juin : Fête des Ecoles Privées
Samedi 13 juin : Gala de danse – ASC JA Modern Jazz
Dimanche 14 juin : Fête des Ecoles Publiques
Vendredi 19 juin : Fête de la musique

état civil

NOVEMBRE

Naissances :

- **Charline BRIAND ROBERT** née le 31 octobre - Les Hilvons
- **Lucas LE JEUNE** né le 26 octobre - 32 rue Bigot du Chenay
- **Paul MOSER** né le 17 octobre - Les Hilvons
- **Pierre ABIVEN** né le 27 octobre - 1 rue du Chêne Droit
- **Martin LE CAM** né le 2 novembre - 45 Le Feuil
- **Louise LE CAM** née le 2 novembre - 45 Le Feuil
- **Apolline COLLET** née le 2 novembre - 10 rue Belle Île
- **Merin SOULARD** né le 6 novembre 2014 - "La Rinière"
- **Clémence GENOUVRIER** - 3 rue Alain Colas

Ils nous ont quittés

- **Mme Marie BUSNEL** veuve CHENARD - 1 place Alain Kervern
- **M. Jean LE TIEC** - 1 place Alain Kervern
- **Mme Marcelle MICHEL** veuve LEDIEU - 1 place Alain Kervern
- **Mme Denise DRU** veuve GODARD - 1 place Alain Kervern
- **Mme Marie Annick GUILLEUX** veuve PORÉE - 8 rue de Monteuil

DÉCEMBRE

Naissances :

- **Maylie DAVID HUYNH TÔT** née le 17 novembre - 24 Rue de Rennes
- **Martin CROSNIER,** né le 20 décembre - 26 rue Bigot du Chenay

Ils nous ont quittés

- **Mme Annick MEUNIER veuve ADJUTOR** - 18, rue Duguay Trouin
- **Mme Delphine CHÉNEAU épouse RAULT** - 20, rue des Acacias
- **M. Michel DY** - "La Chapelière"
- **M. Joseph HARDY** - "La Sépelais"

JANVIER

Naissances :

- **Victor MARTIN,** né le 27 décembre 2014, 37 rue Alain Colas
- **Eva LE GALLO** née le 7 janvier - 22 rue Bernard Moitessier

Ils nous ont quittés

- **Mme Geneviève SIMON** épouse IMENDJERNOUNE - 1 place Alain Kervern
- **Mme Renée DOLIVET** veuve RICHARD - 1 place Alain Kervern
- **Mme Colette CROSNIER** née RICHARD - 9 rue des Genêts
- **Mme Marie BIET** veuve CHOTARD - 1 place Alain Kervern
- **Mme Jeanne PRIOUL** veuve MOREL - 1 place Alain Kervern
- **M. Mathieu RIGO** - 1 rue de la Janaie
- **Mme Hélène BESNARD** veuve BESNIER - 1 place Alain Kervern
- **Mme Marie ROULÉ** veuve BLANCHARD - 1 place Alain Kervern

La halte-garderie parentale la Farandole

La halte garderie la Farandole est installée dans les locaux de l'accueil de loisirs "les Jeunes Pousses", 3 rue d'Enguera à Melesse.

Les horaires sont :

- lundi et jeudi de 8h45 à 17h45
  et vendredi de 13h00 à 17h45

La structure est fermée pendant les vacances scolaires.

La halte garderie peut accueillir un maximum de treize enfants par jour d'ouverture, âgés de 4 mois à 4 ans, et est ouverte aux communes du Val d'Ille.

Les enfants sont encadrés par une éducatrice de jeunes enfants, une aide éducatrice et un parent. Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources des familles, établi lors de l'inscription à l'ADMR

Une implication des familles.

La halte garderie parentale "La Farandole" a, comme son nom l'indique, un fonctionnement parental, ce qui implique un investissement réel des parents, non seulement dans les permanences obligatoires (environ 3 / 4 journées par an pour aider à l'encadrement des enfants), mais également dans le fonctionnement quotidien de la structure (mise en place des dossiers d'inscriptions, trésorerie, secrétariat…). Chaque parent participe à l'organisation de la halte garderie en fonction de ses compétences et du temps qu'il peut y consacrer. Cette implication concrète des parents est indispensable et est une condition essentielle au bon fonctionnement de cette structure. La participation active et significative des parents dans la halte garderie est également un de ses atouts et fait de "La Farandole" un lieu convivial de rencontres et d'échanges entre parents et entre professionnels de la petite enfance. Pour les enfants c'est également un lieu d'éveil et de socialisation, un accueil attentif pour les premières séparations parents/enfants, une première approche de la vie en collectivité, mais aussi un lieu d'accueil d'urgence en cas de nécessité.

Un espace de socialisation qui doit s'ouvrir aux familles isolées.

Il n'est pas obligatoire d'exercer une activité professionnelle pour adhérer à la Farandole. Ponctuellement, un parent peut avoir besoin de quelques heures de garde pour se libérer. Il peut également venir avec son enfant pour partager un moment avec les permanents et les parents.

Des places encore disponibles

Il reste des places disponibles : 7 places le lundi, 4 places le jeudi et 10 places le vendredi.

Pour les demandes d'information et / ou pour les inscriptions, vous pouvez contacter l'ADMR locale de Melesse au 02 99 66 18 18 ou l'association "La Farandole" au 06 42 57 33 78 ou farandole.melesse@gmail.com .

retour en images

5 décembre : hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Les sapeur-pompiers
fêtent la Sainte-Barbe

Noces d'or
de M. et Mme Tétard

Cérémonie des vœux du Maire
au personnel municipal

Cérémonie en l'honneur
des médaillés du travail